

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - SUR SAISIE IMMOBILIERE - EN UN LOT

A NICE (ALPES MARITIMES), dans un immeuble en copropriété et dénommé **LE VOLTAIRE**, sis 32 rue de l'Hôtel des Postes, 2 Deloye et 1 rue Voltaire à NICE 06000 Et cadastré section LC n°97 pour 40a20ca

Les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

LOT N°238 : UN APPARTEMENT à l'entresol de l'immeuble 32 rue de l'Hôtel des Postes, en face en entrant dans l'immeuble, se composant de 3 pièces, cuisine, portant le n°3 au plan et constituant le lot 3 dudit état descriptif.

Et les 47/10043^{èmes} des parties communes générales. Surface : 36,89m²

LOT N°240 : UN APPARTEMENT à l'étage intermédiaire à l'entresol et le premier étage, 32 rue de l'Hôtel des Postes, se composant de : 1 pièce, cuisinette, cabinet de toilette et entrée, portant le n°39, teinté de vert au plan de l'étage intermédiaire.

Et les 32/10043^{èmes} des parties communes générales. Surface : 25,05m²

ADJUDICATION JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025 à 9H

par le juge de l'exécution immobilier du tribunal judiciaire de NICE au Palais de Justice, Palais Rusca, place du Palais à NICE (06300 – Alpes-Maritimes)

A LA REQUÊTE du Syndicat des copropriétaires de la communauté immobilière **LE TIRANTY VOLTAIRE** sis 32 rue de l'Hôtel des Postes à NICE 06000, représenté par son Syndic en exercice, la **SOCIETE D'ASSISTANCE FONCIERE ET IMMOBILIERE MEDITERRANEE**, société par actions simplifiée au capital social de 30016 €, dont le siège social est situé au LE PRAIRIAL 118 RUE DE ROQUEBILLIERE 06300 NICE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le n°390 268 977, représentée par M. Antoine Mascarello agissant et ayant les pouvoirs nécessaires en tant que président.

Ayant pour Avocat **Maître Jérôme LACROUTS**, membre de la SELARL JEROME LACROUTS AVOCATS, inscrit au barreau de NICE.

LE SYNDIC actuel est SAFI MEDITERRANEE, 118 rue Roquebillière à NICE (06300).

Le lot n°238 est occupé selon bail de location meublée.

Le lot n°40 est occupé à titre gratuit.

Mise à prix : CINQUANTE MILLE EUROS

50.000 €

Frais des poursuites payables en sus

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé le **03 décembre 2024** sous le **n°RG 24/00164** peut être consulté soit au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Nice, soit au cabinet ou sur le site Internet de l'avocat poursuivant, Maître Jérôme LACROUTS. Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant valablement inscrit à l'Ordre des Avocats du Barreau de Nice. A peine de nullité, et conformément aux dispositions de l'article R. 322-41 du Code des procédures civiles d'exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de Nice représentant 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000,00 €.

VISITES faites par le ministère de la SELARL TMBA commissaire de justice
à NICE (04.93.88.20.02), sans rendez-vous préalable,
le lundi 1^{er} septembre 2025 de 14h à 15h et le mardi 09 septembre 2025 de 14h à 15h.